



CORONAVIRUS FINANCIAL AND ECONOMIC CRISIS

Avril 2020

Mesures décidées par le gouvernement visant la limitation des répercussions économiques et sociales du Corona Virus

Analyse et suggestion de Solidar Tunisie

La période que nous vivons actuellement est inédite, bouleversante à plus d'un titre.

Nous devons préparer notre pays à la transition car le retour à la normale ne pourrait se faire que de manière graduelle.

C'est un long processus de reconstruction qui nous attend et c'est notre responsabilité de préparer l'avenir.

C'est clair que la situation socio-économique post crise du coronavirus dans le monde et en Tunisie aussi sera très difficile à surmonter pour tous.

La question de la relance ou de déploiement ou de redéploiement économique tiendra une place prépondérante au niveau National et International.

Il va y avoir un avant et un après covid-19, que ce soit dans la manière d'envisager notre relation avec nos partenaires mais aussi d'envisager comment nous devons construire notre nouvelle économie post crise.

La pandémie de coronavirus (COVID-19) a déjà provoqué une crise sanitaire majeure dans plusieurs pays et des perturbations majeures de l'économie mondiale. Pourtant, la situation risque de s'aggraver au cours des semaines et des mois à venir, et les retombées économiques de la pandémie pourraient représenter l'un des plus grands chocs de ces dernières décennies.

La pandémie de coronavirus a bouleversé de façon spectaculaire les schémas sociaux et économiques quotidiens des sociétés du monde entier. Les économistes se sont concentrés sur son impact économique et sur ce que les banques centrales et les gouvernements devraient faire en réponse à une perturbation simultanée inhabituelle de l'offre et de la demande. Il existe un consensus sur le fait que les gouvernements devront soutenir les entreprises et les travailleurs et trouver un moyen de financer les dépenses nécessaires à ce soutien

La Tunisie ne peut pas échapper aux retombées négatives de la propagation du coronavirus à l'échelle internationale, non seulement sur le plan sanitaire, mais aussi économique. D'après le dernier communiqué du Fonds Monétaire International FMI " La pandémie de Covid-19 a frappé la Tunisie de plein fouet. La pandémie aggravera les déséquilibres budgétaires déjà marqués de la Tunisie et fera naître des besoins urgents de financement du budget et de la balance des paiements. L'économie devrait se contracter de 4,3 % en 2020." Donc, il s'agira de la récession la plus grave depuis l'indépendance du pays.

Cette crise aura un impact fatal sur tout le tissu économique. Plusieurs entreprises vont connaître une baisse importante de leur production qui pourrait se poursuivre jusqu'à leur arrêt et par conséquent au licenciement des employés donc au chômage de ces derniers.

L'enjeu en termes d'emploi est considérable et sans précédent. Sauvegarder les entreprises pour assurer leur pérennité permet de préserver l'emploi pour garantir la paix sociale d'une part et les sources du financement du budget d'autre part. C'est ainsi que l'accompagnement des entreprises aujourd'hui, permet d'assurer au mieux les emplois et les recettes de l'Etat de demain.

Dans ce cadre, Solidar Tunisie vise par ce travail à contribuer à l'effort national à travers l'analyse des mesures proposées et annoncées par le gouvernement le 21 Mars 2020, et à proposer des nouvelles mesures pour secourir le tissu économique durant cette période très critique et surtout le soutenir après cette période

I- Analyse des mesures décidées par le gouvernement tunisien visant la limitation des répercussions économiques et sociales du Corona Virus

Dans un souci de préserver les postes d'emplois, la stabilité des entreprises économiques et surtout leur durabilité durant cette période exceptionnelle, plusieurs mesures ont été prises par le gouvernement et ont été annoncées par le chef du gouvernement le 21 Mars 2020. Ces mesures sont d'ordre fiscal et d'ordre financier, et elles visent à limiter l'impact de la crise du COVID-19 sur les entreprises. Les mesures en question sont annexées à la présente note.

L'analyse des mesures annoncées par le gouvernement pour un coût global estimé à 2,5 milliards de dinars permet de constater qu'elles sont très insuffisantes et ne permettent nullement d'atteindre les objectifs tracés.

En effet lesdites mesures ne sont pas à la hauteur des effets négatifs socio-économiques de la pandémie et en plus elles ne couvrent que la période de la propagation de la pandémie or le plus difficile c'est de prévoir des mesures qui permettent d'assurer la relance de l'économie et de préserver la paix sociale après la crise.

C'est pourquoi et eu égard à l'importance du défi, nous pensons que le gouvernement doit œuvrer pour des mesures exceptionnelles et audacieuses compte tenu de la situation exceptionnelle et sans précédent engendrée par la pandémie surtout que le FMI a presque assuré le coût des mesures décidées par le gouvernement.

En effet d'après la déclaration du représentant du FMI en Tunisie l'enveloppe de l'ordre de 2,2 milliards de dinars octroyée au gouvernement dans le cadre de la facilité d'urgence doit impérativement être utilisée pour les dépenses des retombées engendrées par la crise sanitaire. Elle ne doit, nullement, être utilisée pour le soutien du budget de l'Etat ou du dinar

Le tableau en annexe récapitule les mesures décidées par le gouvernement pour aider les entreprises à traverser cette période très critique causée par la pandémie avec analyse de ces mesures par Solidar Tunisie et des propositions qui permettent de relever le défi d'assurer la pérennité des entreprises et la préservation des post d'emploi après cette crise sanitaire.

Mesures proposées par le gouvernement	Commentaire et propositions de Solidar Tunisie
I. Mesures d'ordre général	
1. Report des échéances du dépôt des déclarations de l'impôt sur les sociétés jusqu'à fin mois de mai 2020, à l'exception des sociétés soumises à l'IS aux taux de 35%.	Déjà fait
2. Suspension jusqu'à fin mai 2020 de toutes les opérations de contrôle et de tous les délais relatifs aux vérifications fiscales, ainsi que des délais d'opposition.	Il est préférable de prévoir un calendrier compte tenu des délais prorogés pour alléger la charge des services de contrôle car les affaires dont les délais ont été reportés peuvent coïncider avec celles dont les délais échoient fin mai
3. Restitution rapide des crédits d'impôt (pour toutes les entreprises), en accélérant la fréquence de tenue des commissions chargées de l'examen des demandes de restitution (fréquence hebdomadaire au lieu d'une fréquence bimensuelle,) et ce, afin que le paiement intervienne dans un délai ne dépassant pas un mois.	<p>1- Pour rendre cette mesure crédible il faut prévoir l'exigibilité des pénalités de retard en cas de dépassement du mois pour le paiement du crédit validé par la commission de restitution sinon aucun effet de la mesure car en pratique le remboursement des crédits prend beaucoup de temps ce qui est inadmissible dans les circonstances actuelles ; Ou</p> <p>2- Pour éviter le décaissement du crédit par le Trésor, permettre exceptionnellement aux contribuables de déduire ce crédit de tout impôt qu'il aura à payer quel que soit sa nature et ce, conformément au principe de la compensation prévu par l'article 33 du CDPF pour le cas de restitution par le Trésor</p>
4. Réactivation du rôle de la commission nationale et des commissions régionales de conciliation.	Pour les commissions régionales de conciliation il est urgent de désigner les médiateurs fiscaux régionaux et mettre fin à la présidence de ces commissions par les chefs de centres régionaux qui sont dans ce cas juge et partie ce qui rend la commission sans aucun effet
II. Mesures intéressant les entreprises les plus affectées	
La définition des entreprises les plus affectées sera fixée par décret gouvernemental après consultation des représentants de la cellule de suivi au niveau de la Présidence du Gouvernement. Etant précisé que le rôle dévolu à cette cellule inclut le suivi de la mise en place des mesures susvisées, ainsi que le contrôle du respect par les entreprises affectées des droits des employés et de la préservation pas ces entreprises des postes d'emploi.	
5. Mise en place d'une cellule d'encadrement et de soutien au niveau de la Présidence du Gouvernement chargée des entreprises les plus affectées, qui œuvre à préserver les postes d'emploi et à garantir les droits des	

travailleurs. Cette cellule est composée des représentants des ministères des finances et des affaires sociales, de la Banque Centrale de Tunisie, de l'UTICA, de l'UGTT, de l'Association Professionnelle des Banques et des institutions financières et de l'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche.

6. Rééchelonnement des dettes fiscales constatées pour une période pouvant aller jusqu'à 7 ans.

Pour la fixation de la période de Rééchelonnement est ce qu'on prend en considération le montant de la créance ou la situation de l'entreprise ?
Quid des contribuables qui ont bénéficié de l'amnistie prévu par l'article 73 de la loi de finances 2019 et qui ont signé un échéancier avec le receveur portant sur 5 ans, comment la mesure va leur être appliquée ?

7. Suspension du décompte des pénalités de retard sur le paiement d'impôts et taxes pour une période de trois mois, du 1er avril 2020 jusqu'à fin juin 2020.

Il ne s'agit pas de suspension de pénalités de retard mais plutôt de report des délais de dépôt des déclarations
Pour les sociétés le report ne peut pas être de 3 mois puisqu'il est limité à fin juin (pour la déclaration du mois de juin le report est de quelques jours)
La mesure est donc sans effet pour les sociétés, c'est pourquoi il est proposé les mesures ci-après pour toutes les entreprises à l'exception de celles soumises à l'IS au taux de 35% :

- 1- Décaler de 6 mois toutes les déclarations échues à partir du 1er Avril et ce en ce qui concerne la TFP, le FOPROLOS, la TCL, la TVA et toutes les taxes sur le chiffre d'affaires non collectées ;
ou
- 1- Exonérer de la retenue à la source sur les salaires, de la TFP et FOPROLOS et prise en charge des cotisations sociales pour les entreprises qui s'engagent à préserver tous les emplois et à payer les salaires nets à 100% ; et
- 2- - prise en charge des cotisations sociales pour les entreprises en chômage technique
- 3- 4 - Dispenser les entreprises du paiement des 1er et 2ème acomptes provisionnels

Remarque : la période de 6 mois a été déjà proposée par le gouvernement pour la dispense des pénalités de retard relatives aux marchés publics

8. Facilitation des procédures de restitution du crédit de la TVA provenant de l'exploitation, abandon de la condition relative à la chronicité du report

Même si cette mesure ne concerne que l'avance de 15% ou de 50% du crédit de la TVA, il est conseillé, pour la rendre plus crédible de prévoir

pendant 6 mois consécutifs, et remboursement du crédit dans un délai ne dépassant pas un mois.

l'exigibilité des pénalités de retard en cas de dépassement du mois pour le paiement de ladite avance

9. Délivrance instantanée des attestations d'achat en suspension des impôts et taxes et des autres certificats, même en cas de non-dépôt de l'ensemble des documents requis, à condition que les entreprises affectées s'engagent à communiquer ces documents à l'administration fiscale ultérieurement.

Quelles mesures pour les bons de commandes ?

III. Mesures intéressant les secteurs les plus affectés

Cette mesure concerne le secteur du tourisme avec toutes ses composantes, y compris les établissements touristiques hôteliers, les agences de voyages relevant de la "catégorie A", les restaurants touristiques, l'artisanat, les secteurs du transport et de la culture, ainsi que toute autre activité affectée.

10. Mise en place d'un mécanisme de garantie des nouveaux crédits bancaires de gestion, d'exploitation et de maintenance, qui seront octroyés par les banques jusqu'au 31 décembre 2020 et qui seront remboursés sur une période de 7 ans, dont deux ans de grâce. L'enveloppe dédiée à ces nouveaux crédits est fixée à 500 millions de dinars.

Il est proposé :

- de généraliser pour toutes les entreprises à l'exception des entreprises soumises à l'IS au taux de 35%,
- de Faciliter et d'accélérer la mise en application de cette mesure vu l'urgence (assouplir toutes les modalités de l'octroi des crédits par les banques et de la mise en œuvre de la garantie)
- si les 500 MD seront affectés pour alimenter un fonds de garantie, la mesure ne serait pas efficace par contre la mesure serait plus efficace si le montant serait utilisé comme ligne de crédit pour financer ces nouveaux crédits (le risque sera supporté par l'Etat)

IV. Mesures intéressant les petites et moyennes entreprises

11. Affectation d'une dotation additionnelle d'un montant de 300 millions de dinars pour renforcer la ligne de crédit dédiée à l'appui et à la relance les petites et moyennes entreprises.

Faire bénéficier le capital risque (SICAR et FCPR) d'une partie de ce financement

12. Activation de l'avantage de prise en charge par l'Etat de la différence entre le taux d'intérêt des crédits d'investissement et le taux moyen du marché monétaire dans la limite de trois points.

Il est préférable d'œuvrer pour une baisse substantielle du taux directeur qui ne doit pas dépasser dans les circonstances actuelles 4,5%, à défaut on risque de voir toutes les mesures prises pour le sauvetage de nos

entreprises vouées à l'échec et ce, malgré la résistance du FMI, il faut qu'il admette que pour des situations exceptionnelles, il faut des solutions exceptionnelles

V. Mesures portant création des fonds d'investissement dédiés à la restructuration financière des entreprises

13. Création d'un fonds d'investissement d'un montant de 500 millions de dinars (dont 100 millions de dinars en souscription initiale), à l'initiative de la Caisse des Dépôts et des Consignations (CDC) visant à financer les entreprises opérant dans des secteurs stratégiques au moyen de quasi-fonds propres (quasiequity), et ce, en vue de renforcer les ressources permanentes des entreprises qui préservent les emplois.

En collaboration avec le capital risque (SICAR et FCPR) sous forme de co-financement pour couvrir le maximum d'entreprises
Faire bénéficier le capital risque d'une utilisation libre de leurs ressources sans perdre l'avantage fiscal

14. Création d'un fonds relais d'un montant de 100 millions de dinars à l'initiative de la Caisse des Dépôts et des Consignations (CDC), qui sera consacré exclusivement au rachat des participations des fonds de placement dans les entreprises opérant dans des secteurs stratégiques et qui rencontrent des difficultés.

VI. Mesures intéressant le secteur de la santé publique

15. Mise en place d'un mécanisme d'investissement d'un montant de 100 millions de dinars à l'initiative de la Caisse des Dépôts et des Consignations (CDC), qui sera dédié exclusivement au financement des acquisitions d'équipements pour les hôpitaux et les établissements publics de santé.

Il ne s'agit pas d'investissement
Ce n'est pas le rôle de la CDC

16. Exonération des entreprises de distribution de médicaments aux stades du détail et du gros de la TVA.

VII. Mesures intéressant les sociétés totalement exportatrices

17. Autorisation des sociétés totalement exportatrices opérant dans les secteurs des industries alimentaires et de la santé à écouler entièrement leurs produits sur le marché local (100% au lieu de 30%) au cours de l'année 2020.

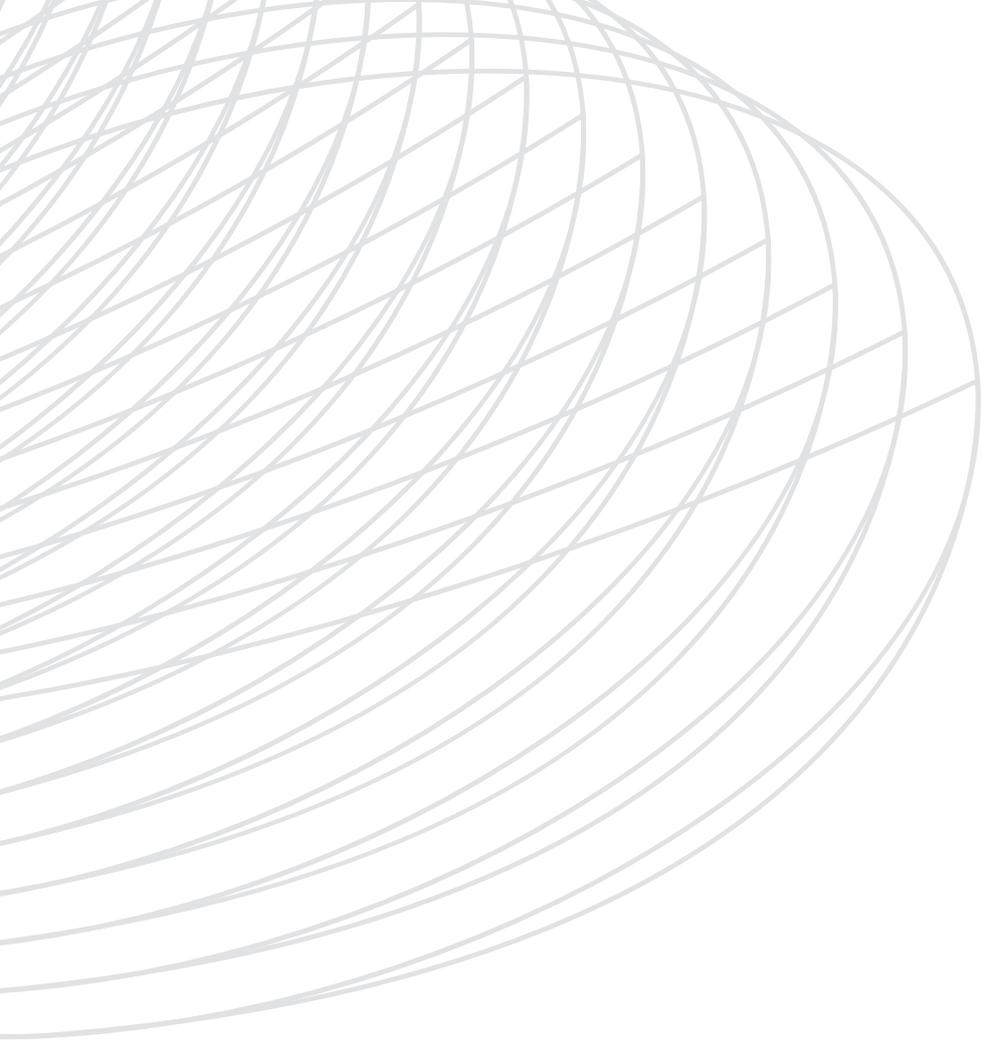
18. Autorisation des sociétés totalement exportatrices opérant dans les autres secteurs à écouler la moitié leurs produits sur le marché local (50% au lieu de 30%) au cours de l'année 2020.	La crise étant mondiale, la reprise des exportations n'est pas évidente dans l'avenir proche c'est pourquoi il est proposé de permettre à toutes les entreprises d'écouler 100% sur le marché local, à l'avantage du trésor d'ailleurs puisque les ventes locales sont soumises à toute la fiscalité du droit commun (droits de douanes et taxes dues à l'importation des intrants, TVA, impôt sur les bénéfices)
VIII. Mesures intéressant le secteur culturel	
19. Création d'un fonds de soutien du secteur culturel et des entreprises et des projets culturels impactés par l'annulation des spectacles et manifestations culturelles.	
IX. Mesures intéressant tous les secteurs	
20. Réévaluation légale des immeubles bâtis et non bâtis en franchise d'impôt, subordonnée à la condition de non-cession desdits immeubles.	Tout d'abord cette mesure n'a aucune relation avec la pandémie de plus l'exonération de la plus-value est insensée puisqu'il est prévu une interdiction de cession des immeubles réévalués, d'autant plus que cette proposition a été refusée par les députés pour les industriels dans le cadre de la discussion de la mesure portant sur la réévaluation légale des actifs des sociétés industrielles prévue par la loi de finances pour l'année 2019 Les entreprises peuvent toujours procéder à la réévaluation libre de leurs actifs sans aucun impact fiscal sans besoin d'un cadre juridique
21. Prorogation des délais de paiement des taxes de circulation des voitures jusqu'à fin avril 2020.	Déjà fait
22. Amnistie des amendes douanières objet de procès-verbaux ou de jugements antérieurs au 20 mars 2020, à condition de payer toutes les taxes et impôts exigibles, ainsi qu'une amende de 10%.	A comparer avec celle de l'amnistie de 2019

X. Mesures intéressant toutes les entreprises ayant conclu des marchés publics

23. Exonération des pénalités de retard sur exécution des marchés publics dont l'exécution est interrompue à cause de la pandémie du Corona virus, et ce, pour une période pouvant aller jusqu'à 6 mois.

Autres mesures proposées par Solidar Tunisie

- a- Éviter de financer le coût des mesures par la dette extérieure et recourir à une contribution conjoncturelle à l'instar de ce qui a été fait post révolution, la contribution des fonctionnaires et des salariés ne poserait pas de problème puisqu'ils ont bénéficié de leurs salaires malgré le confinement mais il faut épargner les entreprises autres que celles soumises à 35%
- b- L'Etat devrait bénéficier des financements de la BCT par la souscription de cette dernière dans des titres de l'Etat dans des limites des recettes propres de l'Etat
- c- Report du remboursement des crédits des PME et TPE auprès du secteur bancaire pour une durée de 2 ans avec prise en charge par l'Etat du coût de financement pour les banques au taux de l'appel d'offre de la banque centrale
- d- Prévoir la relance via des projets financés par Etat dans des secteurs à forte employabilité
- e- Prévoir un emprunt national sans intérêt affecté aux secteurs sinistrés dans le cadre de l'élan de solidarité
- f- Limiter les importations aux matières premières et aux produits de base (seulement les exportateurs peuvent importer)
- g- Recourir au TROC pour financer les importations
- h- Activer la mise en œuvre de l'emprunt obligataire en devises auprès des tunisiens résidents à l'étranger d'un montant de 1MD prévu par la loi des finances de 2020 et relever son montant.
- i- Prévoir l'exonération des frais de transfert des devises par les tunisiens résidents à l'étranger pour les transferts effectués pendant les 6 mois à venir
- j- Permettre la déduction totale de tous les dons (octroyés durant cette période) par tous les contribuables nonobstant la comptabilité



Solidar
سوليدار تونس Tunisie

14 Rue Mohamed el Gharbi manar2, Tunis Tunisie

E-MAIL contact@solidar-tunisie.org

 SolidarTUNISIE  @Solidartn

www.solidar-tunisie.org